

# Commission diocésaine de protection des mineurs Rapport annuel 2023

« La prévention doit être un parcours permanent de promotion d'une confiance toujours renouvelée et certaine envers la vie et l'avenir, sur laquelle les mineurs doivent pouvoir compter. Et nous, en tant qu'adultes, nous sommes appelés à leur garantir cela, en redécouvrant la vocation d'«artisans de l'éducation» et en nous efforçant d'y être fidèles. »

Message du Pape François aux participants au congrès « Promouvoir child safeguarding » (4 nov 2021)

## A. Les actions de la commission en 2023 :

La commission de protection des mineurs a tenu quatre réunions : 9 février, 22 mars, 7 juin, 18 octobre

En 2024, elle entre dans une phase de rencontre avec les acteurs civils ou d'église impliqués dans la protection des mineurs.

## B. Formations / interventions :

### La formation à distance :

Depuis septembre 2022, le diocèse de Versailles gère de façon autonome les inscriptions à la formation à distance développée par le diocèse de Paris. Cette formation est un Mooc, que chacun peut suivre en ligne à l'heure de son choix. Elle comporte 3 séquences :

1. *Le cadre et la position de l'éducateur chrétien*
2. *Sujets de vigilance et bonnes pratiques*
3. *Connaître la loi*

Un certificat est fourni aux personnes ayant réussi les trois quiz proposés.

Fin 2023, 919 personnes du diocèse avaient obtenu ce certificat (270 fin 2022).

### Formations en présentiel :

Les membres de la commission ont participé à l'animation des formations en présentiel organisées par le pôle Enfance et Adolescence du diocèse : 11 février, 16 décembre.

Avec d'autres acteurs, des membres de la commission sont intervenus :

- St Germain en Laye (30 septembre)
- Le Vésinet (12 octobre)
- Formation des EAP (16 décembre)

D'autres formations peuvent être organisées à la demande, notamment pour les animateurs des communes les plus lointaines.

## C. Nouveaux documents :

Conformément à sa mission, la commission de protection des mineurs a poursuivi son travail de publication de « protocoles, de guides des bonnes pratiques et de chartes à destination des acteurs pastoraux en charge d'enfants et de jeunes ». Deux documents ont été publiés :

### 1. Démarche pour réinterroger nos pratiques par l'analyse des risques

Il s'agit d'une méthode simple, à appliquer par une structure ou un événement pour évaluer les risques subsistant dans nos pratiques.

Sans tomber dans une culpabilisation stérilisante, elle permet de voir dans quelles mesures elles peuvent être modifiées pour « faire de notre église une maison sûre ».

C'est également un excellent outil de construction d'une culture commune à la structure, qui favorisera le dialogue au cas où un cas de maltraitance serait identifié.

Au-delà de limiter les risques d'abus, l'enjeu est aussi de faire de chacun de nous un meilleur éducateur.

Dans de nombreux pays, en France via le rapport de la Ciase, il a été identifié que le mode de fonctionnement de l'Église pouvait contenir des pratiques permettant la commission d'abus. Pour cela, le Pape François, dans sa lettre au peuple de Dieu du 20 août 2018, a demandé un véritable changement culturel : « *Promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées.* »

Ce changement culturel ne peut pas être juste la somme de remises en cause individuelles. Il demande qu'une démarche soit entreprise en équipe, pour que non seulement les mesures de prévention soient partagées, mais aussi pour que le dialogue permette une réaction proportionnée face à une situation de maltraitance ou simplement face à un comportement mal ajusté.

Dans ce cadre, l'analyse des risques un excellent outil de construction d'une culture commune. Elle consiste à passer au crible nos façons de faire et d'identifier les points que nous pourrions améliorer. Le faire ensemble est important, parce que c'est aussi l'occasion d'en parler, en équipe, entre responsables.

Dans la pratique, le document propose un cadre de démarche avec plusieurs étapes :

- Le lancement : identification des acteurs, définition du planning
- Le travail en équipe : les bonnes questions à se poser, quelques idées de solution
- Le plan d'action :
  - ✓ Risques identifiés et mesures associées
  - ✓ Calendrier de mise en place et responsabilités
  - ✓ Date de la réunion de bilan après une année



## 2. Les règles applicables du diocèse de Versailles

Cette fiche donne une liste de 16 règles applicables dans le diocèse pour la protection des mineurs. Les 4 premières en particulier sont à systématiser :

L'objectif est d'harmoniser les modalités de la prévention dans le diocèse et d'éviter par là une comparaison stérile entre les différents lieux.

### Liste :

1. Dans tous les lieux où des mineurs sont accueillis, la charte de bienveillance du diocèse doit être affichée, ainsi que les numéros d'appel : le 119 (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger), et le numéro de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupante (CRIP : 01 39 07 74 30)
2. Présenter annuellement à son responsable le bulletin n°3 de son casier judiciaire
3. Justifier d'une formation à la prévention, par exemple la formation à distance élaborée par le diocèse de Paris.
4. Lire et signer la charte animateur ou le document « Accompagnement Pastoral des jeunes – La juste posture » du pôle Enfance et Adolescence
5. Respecter les autres et respecter la Loi
6. Ne pas publier d'image sans accord écrit des majeurs ou des parents notamment sur les réseaux sociaux. Ne pas prendre de photos pendant certaines activités (natation, toilette, coucher ...)
7. Ne pas consommer d'alcool ou de tabac en présence de mineurs
8. Veiller à la sécurité des mineurs par une surveillance permanente et active et au respect de leurs besoins ( hygiène, sommeil et nourriture ...)
9. Préserver l'intimité de chacun, faire en sorte de ne pas voir une personne nue, et ne pas se dévêtir devant les autres  
Prévenir avant d'entrer dans une chambre, une tente ou un vestiaire
10. Respecter la séparation des lieux réservés aux garçons ou aux filles
11. Éviter d'être seul avec un mineur sans témoin oculaire, en particulier au moment de la toilette, des soins ou du coucher  
Ne pas dormir seul dans le même espace que les mineurs
12. N'exercer ni séduction ni emprise sur l'autre.
13. S'interdire les contacts physiques ambigus, prolongés ou connotés.
14. Mesurer ses paroles envers des mineurs
15. Ne pas communiquer avec un mineur par l'intermédiaire des réseaux sociaux au-delà d'informations données au groupe et à des horaires raisonnables.
16. Disposer d'une autorisation parentale pour assurer seul le transport d'un mineur.

## D. Rencontres :

Un dialogue a été commencé avec les paroisses en venant participer à des réunions de doyenné pour présenter les travaux de la commission, donner des pistes pour les actions en paroisse afin de les rendre plus sûres, écouter les réactions et recueillir besoins locaux.

Trois membres de la commission sont allés rencontrer le CRIAVS Ile de France dans les locaux de St Maurice le 22 novembre.

Deux membres de la commission étaient présents à la présentation publique du rapport de la Ciivise le 20 novembre.

### **L'attitude de l'éducateur - autorité et pouvoir**

*Mgr Luc Crepy – La foi à l'épreuve de la toute puissance p111*

L'autorité, dans la perspective évangélique et dans la vie de l'Église, constitue une réalité féconde pour ceux qui l'accueillent librement. Ainsi, dans le monde éducatif ou pastoral, l'autorité constitue un service fondé sur la croissance de l'autre dans les divers domaines de son existence et de sa maturation au plan humain et spirituel. Elle n'implique pas une position de suprématie et de supériorité envers l'autre, à laquelle seraient liées une soumission ou une dépendance quelconque. Par contre, l'abus de pouvoir apparaît comme une perversion de l'autorité véritable : le service destiné à la croissance est déformé en usage abusif de l'autre, en possession et en domination de sa personne. Dans la vie ecclésiale, la tension permanente entre autorité et pouvoir demande sans cesse lucidité et vigilance.

La réflexion sur l'autorité et sur son articulation avec le pouvoir constitue un élément important du parcours demandé aux futurs prêtres et aux laïcs en mission ecclésiale. Les séminaristes doivent comprendre qu'ils sont amenés à exercer une autorité fondée sur la dynamique du service. Il s'agit ainsi d'éviter toute dérive interprétative du rôle sacerdotal dans un sens autoritaire, et d'empêcher que l'autorité soit comprise comme un pouvoir, ou que l'illusion du pouvoir se transforme en une certaine perversion de l'authentique *auctoritas*. Exercer un pouvoir ne confère pas l'autorité. Sauf à dénaturer l'autorité du ministre : il serait non plus le serviteur qui, à la suite du Christ Serviteur, fait « grandir » l'autre, mais l'homme de pouvoir qui tend à posséder et à dominer, ce qui contredit le message chrétien. Les futurs prêtres doivent comprendre que toute autorité, y compris celle liée au ministère, d'origine sacramentelle, peut se corrompre en passant du service de l'autre au pouvoir qui détruit la vérité et la liberté, l'amour et la communion, surtout chez les petits et les faibles.

Si le service est l'attitude fondamentale de tout engagement ou de toute responsabilité dans l'Église, l'autorité trouve d'abord sa source dans la compassion. Dans l'Évangile, lorsque les gens simples perçoivent la parole de Jésus comme une parole d'autorité, ils se sentent accueillis et compris par le Christ dans ce qu'ils sont, dans leurs pauvretés, leurs difficultés et leurs attentes.

